

VIOLENCE SCOLAIRE : UN PARENT D'ÉLÈVE AU TRIBUNAL



Une jeune fille avait été agressée et insultée à la sortie de son athénée :
"Sale p..., famille de sale race"

► Le parquet de Charleroi poursuit au pénal une mère de famille pour ses responsabilités présumées dans l'agression d'une élève âgée de 16 ans d'un athénée de Gosselies, qui fut attaquée en avril 2013 sur le parking de l'établissement.

La dame, dont la fille était en conflit avec la victime, sera jugée pour avoir encouragé l'agression, en tout cas ne pas l'avoir empêchée. Elle comparaitra

pour coups et blessures volontaires sur mineure d'âge. La dame de 45 ans risque de 2 à 5 ans d'emprisonnement.

Les faits s'étaient déroulés le 19 avril, en début d'après-midi, à la sortie de l'athénée Les Marlaires, alors qu'une classe se rendait à la piscine.

Un individu attendait sur le parking. Il s'en est pris à une des élèves. Il l'a empoignée, l'a poussée sur un poteau en béton puis

l'a maintenue contre un grillage en la serrant au cou pour l'empêcher de bouger. Des éducateurs sont intervenus pour libérer la jeune fille qui recevait des crachats et essayait des insultes.

L'INDIVIDU A FINI par relâcher l'élève. Il a quitté les lieux dans un 4x4 dont les témoins relevèrent l'immatriculation.

C'est un homme que la victime ne connaissait pas.

L'enquête a très vite découvert que l'agression était à placer dans le contexte d'un différend de jeunes filles à propos d'un garçon. Le conflit durait depuis

un petit temps. L'autre fille aurait fait appel au copain d'une grande sœur pour commettre l'agression. Celle-ci fut violente.

L'élève a été transportée à l'hôpital pour lésions multiples (bras, nuque, entorse d'un poignet, vertèbre lésée, etc.). Elle a souffert de céphalées tenaces.

Enfin, un psychologue a diagnostiqué un traumatisme résultant d'un choc émotionnel ayant évolué vers un trouble anxieux.

Dans cette affaire, le parquet poursuit l'auteur présumé de l'agression: Hakim, 24 ans. Mais aussi la mère de l'autre jeune fille : ce parent d'élève n'a rien fait pour empêcher l'agression.

L'élève agressée est défendue par M^e Isabelle Vausort.

Les parents de la victime réclament à la mère de famille et à l'agresseur présumé 25.000 euros au titre de préjudice moral. La dame, qui sera jugée, aurait aussi traité l'élève de *"sale pute, tu peux bien maintenant rappeler toute ta famille de sale race"*.

Aucune mesure n'a été prise à l'encontre de l'autre adolescente. L'enquête a montré au contraire que celle-ci est intervenue pour raisonner sa mère.

Gilbert Dupont